

Arrêté du 7 novembre 1979 portant création au sein du commissariat à l'énergie atomique d'une agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date 10/11/1979

Jurisdiction / Nature ARRETE

URL Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000646575>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Il examine le programme de recherche et développement à financer par l'agence. Il est informé des programmes de recherche et développement relatifs à la gestion à long terme des déchets radioactifs. [...]

[...] ainsi que les modalités de financement de ses activités et de tarification de ses services ; il approuve sa politique de gestion à long terme des déchets radioactifs et le programme de recherche et développement [...]

[...] La gestion administrative et financière de l'agence ainsi que celle de son personnel sont assurées au sein du C.E.A. et suivant les règles propres à cet établissement. [...]

RÉFÉRENCE

ARRETE du 10 novembre 1979, « Arrêté du 7 novembre 1979 portant création au sein du commissariat à l'énergie atomique d'une agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000646575> (consulté le 30 août 2026).